

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE MARDI 23 JUIN 2020 À COMPTER DE 18 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

**SONT PRÉSENTS :**

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère  
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller  
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère  
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller  
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère  
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Christian Schryburt, directeur général  
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil doivent se tenir à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus présents, le directeur général et la greffière participent à cette séance à distance. Le verbatim de la séance sera disponible sur le site Internet de la Ville sous forme de faits saillants.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 18 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-06-121** Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – *Projet de Règlement 247 relatif à l'encadrement des activités offertes sur les espaces publics***

**2020-06-122** Avis de motion est donné par madame la conseillère Diane D. Lavallée, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté, le *Règlement 247 relatif à l'encadrement des activités offertes sur les espaces publics* et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir la tenue de certaines activités sur un espace public et de fixer les modalités liées à l'obtention d'une autorisation.

**4. ADOPTION – *Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal***

**2020-06-123** **CONSIDÉRANT QU'**en date du 9 juin 2020, le projet de *Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal* a été déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément aux dispos

**CONSIDÉRANT QUE** ce Règlement a pour objet de décréter un emprunt qui sera porté à l'ensemble du territoire pour une durée de 20 ans d'un montant de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le *Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal* ;

**QUE** soit enclenchée la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et autres modalités liées à la tenue d'un registre par demande d'un référendum à distance, conformément à *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 découlant de la situation liée à la COVID-19 qui a modifié certaines règles applicables et qui a édicté que le processus de signature du registre soit remplacé par un processus de demande de référendum à distance.

5. **AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-06-124 L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Madame la conseillère Lyne Rémillard  
**APPUYÉ** par Madame la conseillère Martine Guilbault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** la séance soit levée à 18 h 42.

---

Monsieur JEAN COMTOIS  
Maire

---

Me ANNIE CHAGNON  
Greffière